

**Arrêté n° 2023-3385 portant nomination du jury du
Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire
Préparation au concours de l'Institut National du Patrimoine
au titre de l'année 2023-2024 semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;
Vu les décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 28/03/2017 et du Conseil d'Administration du 30/03/2017 relatives à la création du DU/DIU Préparation au concours de l'Institut National du Patrimoine ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- Francis Prost , Président
- Sophie Krausz
- Sarah Hassid

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19/12/2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.

**Arrêté n° 2023-3387 portant nomination du jury du
Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire
Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et
recherches (formation continue)
au titre de l'année 2023-2024 semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;

Vu les décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 29/03/2022 et du Conseil d'Administration du 07/04/2022 relatives à la création du DU/DIU Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et recherches (formation continue) ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- Francis Prost , Président
- Yaël Kreplak

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19/12/2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.

**Arrêté n° 2023-3388 portant nomination du jury du
Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire
Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et
recherches (formation continue)
au titre de l'année 2023-2024 semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;

Vu les décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 29/03/2022 et du Conseil d'Administration du 07/04/2022 relatives à la création du DU/DIU Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et recherches (formation continue) ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- Francis Prost , Président
- Yaël Kreplak

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19/12/2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.

**Arrêté n° 2023-3389 portant nomination du jury du
Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire
Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et
recherches (formation initiale)
au titre de l'année 2023-2024 semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;

Vu les décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 29/03/2022 et du Conseil d'Administration du 07/04/2022 relatives à la création du DU/DIU Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et recherches (formation initiale) ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- Francis Prost , Président
- Yaël Kreplak

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19/12/2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.

**Arrêté n° 2023-3390 portant nomination du jury du
Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire
Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et
recherches (formation initiale)
au titre de l'année 2023-2024 semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;

Vu les décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 29/03/2022 et du Conseil d'Administration du 07/04/2022 relatives à la création du DU/DIU Diplôme d'université Delphine Lévy. Pour l'accès à l'art et au patrimoine : outils et recherches (formation initiale) ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- Francis Prost , Président
- Yaël Kreplak

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19/12/2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.